

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

SEM AINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Lettre pastorale, 177. — Jérusalem, 182. — L'élection de Stanstead, 182. — Chronique religieuse, 183. — Les phénomènes téléfatiques, 186. — La loi prohibitionniste de Manitoba, 188. — Nouvelles religieuses, 189. — Le mouvement socialiste, 192. — Memento hebdomadaire, 192.

LETTRE PASTORALE

DE MONSIEUR LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

ORDONNANT UN TRIDUUM SOLENNEL EN L'HONNEUR DE

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE,

FONDATEUR DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Douze ans à peine se sont écoulés depuis que l'Eglise, pleinement instruite de l'héroïcité des vertus et de la sainteté de vie du Vénéralle Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, inscrivaît son nom au catalogue des Bienheureux. Notre

église cathédrale retentit encore des voix éloquentes qui ont exalté l'humble prêtre et rendu grâces à Dieu, auteur et rémunérateur de toute sainteté, d'avoir couronné son serviteur.

Depuis cette date mémorable, ce même Dieu, magnifique dans ses dons, a daigné ratifier le jugement de son Église sur la terre. Par l'intercession du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, les miracles, preuves indéniables de son crédit auprès de Dieu, se sont multipliés, et le Vicaire de Jésus-Christ, cédant aux vœux de la catholicité, a voulu que, avant de laisser notre siècle disparaître, un astre de plus brillât au firmament de la sainte Église.

Le jour fixé pour ce glorieux événement fut le 24 mai 1900, jour solennel pour le monde catholique, et en particulier pour l'Institut né de l'inspiration et du zèle du saint Fondateur, jour de pieuse allégresse pour l'Église de Québec qui doit tant au dévouement des fils de Jean-Baptiste de la Salle.

Dans la canonisation d'un Saint, Nos Très Chers Frères, il faut voir, sans doute, la plus haute sanction de la vertu et du mérite. L'Église, par son décret solennel, affirme d'une manière pratique, une de ses notes essentielles et distinctives. Elle se montre vraiment *Sainte*, puisque, avant de déclarer *Saint* un de ses enfants, elle a dû, par la grâce dont elle est la dépositaire, l'engendrer à la sainteté et le conduire comme par la main jusqu'au seuil du paradis.

Mais il est une autre de ses prérogatives qu'elle a voulu proclamer dans la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle : c'est son magistère suprême et universel, ce droit d'enseigner dont l'a investie son divin Chef et Fondateur, quand il dit à ses Apôtres : " Allez, enseignez toutes les nations. " Droit inaliénable, devoir sacré dont l'Église ne saurait jamais être frustrée, puisque Jésus-Christ est avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Ce magistère regarde, sans doute, premièrement la foi et les mœurs ; il regarde aussi, par conséquent, la vie chrétienne tout entière, dans son éclosion, son évolution et sa perfection. Or, l'éducation et l'instruction en sont les instruments indispensables et inséparables. Ceux qui élèvent l'enfant pour la vie chrétienne, le dressent en même temps pour ses devoirs sociaux ; car il n'y a pas en lui deux hommes, le chrétien et le citoyen, mais un seul, destiné à être simultanément membre de deux sociétés, toutes deux voulues de Dieu et également obligées de lui obéir et de

le servir pour atteindre leur fin. Une éducation indépendante de Dieu et de l'Eglise serait une monstruosité, digne fruit de la Révolution, mère des erreurs qui sont le fléau de notre siècle et le plus redoutable danger des temps modernes.

C'est donc l'éducation chrétienne que l'Eglise a voulu honorer dans la personne du glorieux Fondateur des Ecoles Chrétiennes. Il suffit de lire sa vie pour se convaincre qu'il a réalisé, il y a plus de deux siècles, le rêve le plus ardent de nos soi-disant réformateurs de l'enseignement. Emule de son saint patron, qui est aussi celui de notre bien-aimé pays, il a été vraiment un précurseur dans la noble et sainte carrière de l'enseignement populaire. Le problème de l'instruction *gratuite*, dans le seul vrai sens du mot, qui mieux que lui l'a compris et résolu ? La gratuité de ses écoles, voilà précisément ce qui a été le prétexte des violentes persécutions qui l'ont abreuvé d'amertume en attendant qu'elles servissent de motifs pour sa béatification. — L'enseignement *pratique*, tant prôné de nos jours par des publicistes qui seraient parfois fort en peine de le définir, il l'avait deviné et mis à exécution dès le dix-septième siècle, et ses successeurs, en cela comme dans tout le reste, n'ont eu, pour réussir, qu'à suivre la voie lumineuse qu'il leur a tracée. Les voix les plus autorisées, comme les moins suspectes de partialité, leur en ont rendu le témoignage, non seulement en France, berceau de l'Institut, mais encore sur toutes les plages de l'univers.

“Nulle part, disait naguère un illustre académicien français, on n'apprend à lire, à écrire et à compter aussi bien que chez les Frères; nulle part on ne forme de meilleurs citoyens, plus dévoués à leur pays; nulle part, enfin, on n'apprend mieux à l'enfant ses devoirs envers lui-même et envers Dieu (1).”

Aussi les fils de Jean-Baptiste de la Salle se réjouissent-ils avec raison de la gloire de leur Père et de l'hommage rendu à l'efficacité de l'œuvre qu'il a fondée et qu'il couvre toujours de sa protection. Mais ils n'en tirent pas vanité; ils n'en concluent pas non plus qu'ils doivent rester stationnaires, sans chercher à répondre aux besoins de notre temps et du pays où ils exercent leur apostolat; ils y trouvent, au contraire, un stimulant à plus de dévouement encore et à des progrès nouveaux. Ils savent, en effet, que l'instruction, quoique invariable dans ses

(1) Le Comte d'Haussonville.

principes comme la vérité qui en est l'objet et la nature humaine qu'il s'agit d'élever jusqu'à Dieu, n'en est pas moins éminemment perfectible. Aussi leurs programmes s'adaptent-ils à toutes les exigences légitimes de la société où ils vivent, et recueillent-ils dans toutes les grandes expositions scolaires des palmes méritées.

Notre diocèse, Nos Très Chers Frères, ne saurait rester indifférent à l'honneur décerné par l'Eglise au saint éducateur de la jeunesse. Clergé et fidèles sont trop redevables aux Chers Frères de leur coopération efficace à l'œuvre de l'éducation chrétienne, pour être tentés de l'oublier et de ne pas s'associer à leur légitime et filiale allégresse.

Il n'y a pas de pays au monde, Nos Très Chers Frères, où l'Eglise ait fait faire de plus grands et de plus rapides progrès à l'instruction publique que dans notre Canada. Nulle part les prêtres ne sont plus dévoués pour faire de vos enfants des citoyens intègres, des chrétiens solides et éclairés. Nulle contrée de l'univers ne compte — eu égard au chiffre restreint de notre population catholique — autant de belles institutions consacrées à la formation intellectuelle et morale des nombreux enfants, qui sont la bénédiction et la joie de nos honnêtes et vertueuses familles canadiennes. Et tout cela, vous le savez, — puissiez-vous ne jamais l'oublier ! — c'est le fruit du zèle apostolique, des épargnes péniblement faites et de la générosité sans bornes de vos pasteurs. Ils ont vécu, d'ordinaire, pauvrement et se sont imposé toute espèce de sacrifices pour fonder dans nos paroisses rurales, aussi bien que dans les villes, des collèges et des couvents où les Chers Frères et d'excellentes Religieuses cultivent l'esprit et le cœur de notre jeunesse avec un dévouement et une habileté dignes de tous éloges.

Ils ont compris cette parole d'un illustre chrétien : " Je ne sais s'il y a rien de plus grand et de plus agréable à Dieu que de cultiver ces jeunes plantes du jardin du Seigneur, et de les arroser des eaux salutaires de la doctrine céleste."

Ces belles paroles, — proférées au commencement du xve siècle par l'illustre Gerson, chancelier de l'Université de Paris, — on les citait récemment en faisant l'éloge de saint Jean Baptiste de la Salle. Toutes les âmes vouées à l'éducation chrétienne, religieux et religieuses des Congrégations enseignantes, humbles instituteurs et institutrices laïques de nos villes et de nos cam-

pagnes, se sont également pénétrées de la sublimité de leur rôle si admirablement mis en relief dans la sentence du pieux chancelier. C'est là le secret de leur dévouement à l'œuvre si belle, mais si laborieuse de l'éducation.

Parents chrétiens, comprenez-vous aussi, la grandeur de votre mission ? C'est vous, d'abord et surtout, que la divine Providence a établis pour élever vos enfants, pour les instruire dans la connaissance et l'amour de Dieu, pour leur donner des principes solides et chrétiens, pour en faire des catholiques sincères, d'excellents citoyens, des hommes vraiment vertueux et fidèles à tous leurs devoirs. Regardez ceux qui les instruiront plus tard comme d'autres vous-mêmes, chargés de continuer et de consommer l'œuvre sainte que vous avez commencée au sein de la famille. Facilitez donc leur tâche, souvent ingrate, en les secondant de votre autorité, en les respectant, en les soutenant, en bénissant leur zèle et leur dévouement pour une œuvre dont vos enfants et vous-mêmes êtes les premiers à bénéficier.

Ecoutez les sublimes paroles par lesquelles l'Esprit-Saint apprécie la dignité de leur profession : " Ceux qui enseignent la justice à la multitude brilleront comme des étoiles durant toute l'éternité (1). "

Cette gloire appartient déjà, — l'Eglise nous en donne l'assurance, — au Saint Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle est également réservée à tous ceux qui, comme lui, servent Dieu et l'Eglise en consacrant leur vie à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1o Dans notre ville épiscopale sera célébré le 6, le 7 et le 8 décembre, un triduum solennel d'actions de grâces dont les exercices se feront successivement dans les églises paroissiales de Saint-Sauveur, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Roch, de Saint-Patrice et à la Basilique, suivant un programme qui sera bientôt publié.

2o Dans les paroisses rurales où il y a des collèges ou académies sous la direction des Chers Frères des Ecoles Chrétiennes, un triduum analogue à celui de Québec pourra être célébré à la

(1) Qui ad justitiam erudiunt multos fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates. Dan. XII, 3.

date qui conviendra le mieux aux intéressés ; pour ces localités, il y aura messe les deux premiers jours ; la messe du troisième jour sera suivie du panégyrique du Saint, puis de la bénédiction du Très Saint Sacrement et du *Te Deum*.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises ou chapelles où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing et le sceau de nos armes, et le contre seing de notre secrétaire, le 1er novembre 1900.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Québec.

Par Mandement de Monseigneur.

J. C. ARSENAULT, ptre, Secrétaire.

Jérusalem

500 catholiques allemands, conduits par l'archevêque de Cologne, sont arrivés à Jérusalem le vendredi 5 octobre, et, le dimanche du Rosaire, ils ont assisté à la pose de la première pierre de l'église de la Dormition de la Sainte Vierge.— S. Exc. le patriarche a fait la cérémonie au nom du Pape, devant des représentants des communautés.

L'élection de Staustead

Messieurs A. H. Moore et Henry Lovell, candidats à l'élection pour la chambre des Communes, sont convenus solennellement que ni argent, ni aucun moyen d'influence impropre ne seront employés ni par eux-mêmes, ni avec leur sanction ou connivence ; qu'ils se conformeront strictement à la loi qui régit la tenue des élections ; qu'ils garantiront la stricte observance de la loi par leurs parents et alliés ; que par tous les moyens en leur pouvoir, ils empêcheront honnêtement tous leurs amis politiques, tant dans le comté de Stanstead qu'en dehors, de pratiquer aucune violation des lois électorales, ni dans l'esprit ni dans la lettre des dites lois ; leur honnête intention étant de faire une élection absolument pure.

Hatley, 19 octobre 1900.

A. H. MOORE.

HENRY LOVELL.

C'est ainsi que devrait se faire toute élection. Cet engagement honore également les deux candidats. Si c'était possible, ils devraient être élus tous deux. Puisse cet exemple se propager.

Chronique religieuse

Les emprunts suivants, que nous faisons à la dernière livraison de la *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte*, de Montréal, ne peuvent manquer d'intéresser vivement nos lecteurs. La *Semaine Religieuse* salue avec bonheur le retour des fils de saint François dans cette ville de Québec dont ils ont été les premiers apôtres. Tous, prêtres et fidèles, les accueilleront avec joie.

“Les Franciscains à Québec. — Après la conquête anglaise, qui supprima les religieux, l'Ordre franciscain eut encore un semblant d'existence au Canada jusqu'à l'incendie du Couvent des Récollets à Québec, Couvent qui occupait l'emplacement de la Place d'Armes actuelle. Cet incendie fut le signal de la dispersion, et les derniers survivants des anciens Missionnaires du pays, Frères Louis, Marc, et Paul moururent durant le premier quart de ce siècle.

“Toutefois, ce XIX^e siècle ne devait pas s'achever sans voir les enfants du Séraphique Père revenir dans la vieille métropole, dont avec Champlain ils sont les fondateurs.

“Revenus dans le pays, il y a dix ans, ils avaient dès lors tourné leurs yeux vers Québec, mais il fallait attendre l'heure de la Providence. Cette heure désirée a sonné. Sur l'invitation de Sa Grandeur Mgr Bégin, la Communauté de Montréal, aujourd'hui nombreuse et prospère, va envoyer une colonie à Québec, comme autrefois, de Québec les Récollets étaient venus s'établir à Montréal. Déjà le Rév. P. Ange-Marie, bien connu de nos lecteurs, est parti pour sa nouvelle résidence, afin de préparer une demeure provisoire aux religieux qui incessamment vont le rejoindre.

“ Les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de leur faire part des impressions ressenties par le Vénéré Père en mettant les pieds sur cette terre qui, pour les descendants des Récollets, est une terre sacrée.

Québec, 4 octobre 1900.

AU RÉVÉREND PÈRE COLOMBAN MARIE

Délégué Provincial pour le Canada

Mon Révérend Père,

Deo Gratias! Je n'ai que de bonnes nouvelles à vous commu-

niquer, et nous devons bénir la Providence qui a tout disposé pour sa gloire et notre consolation. Au nom de la sainte obéissance, et par ordre du Très Révérend Père Provincial, vous m'avez envoyé dans la vieille cité de Champlain, pour y ressusciter l'Ordre de Saint-François. J'étais heureux de reprendre les traditions du passé, et de mettre les pieds sur cet antique champ d'action de nos Pères, en ce jour du 29 septembre, consacré au glorieux Archange saint Michel, que Notre Séraphique Père aimait et vénérât si dévotement.

“ M. l'abbé Pâquet, Aumônier de nos Sœurs Franciscaines Missionnaires, est venu au-devant de nous, et nous a conduits, le Père Berchmans et moi, à son presbytère si hospitalier. Véritable ami de l'Ordre, il se réjouit tout le premier, de ce que les Frères-Mineurs aient de nouveau leur place dans la Cité de Québec. Il a daigné accepter pour nous la charge de Syndic apostolique.

“ Le lendemain dimanche, 30 septembre, j'ai célébré ma première messe à Québec, et je vous avoue, mon Révérend Père, qu'une vive émotion s'est emparée de mon âme à la pensée que je renouais en ce jour l'antique chaîne de l'histoire deux fois brisée par le malheur des temps. Elles venaient naturellement à ma mémoire les dates de 1615 et 1670, auxquelles vient maintenant s'ajouter celle de 1900. Il me semblait être transporté aux temps reculés de la colonie naissante, et je partageais les sentiments de ces vaillants Missionnaires, célébrant leurs messes dans une humble chapelle, ou au milieu de la forêt, surtout, quand ils la célébraient pour la première fois. Les larmes devaient couler de leurs yeux comme aussi elles coulèrent des miens. Sans doute, les temps sont changés : ce qui autrefois était une mission sauvage que nos Pères venaient éclairer des splendeurs de la foi, c'est maintenant une ville prospère et florissante ; la forêt s'est retirée bien loin pour faire place à l'industrie et au commerce, il n'y a plus là de sauvages à évangéliser, car grâce à Dieu, la lumière évangélique que nos devanciers y apportèrent, non seulement ne s'est point éteinte, elle y brille, au contraire, d'un pur et vif éclat. Toutefois, il y a encore des pécheurs à convertir et des âmes à conduire au ciel ; il me semblait que mon être tout entier s'attachait indissolublement à cette terre sacrée qui avait pour moi, tout à la fois la valeur d'une acquisition toute nouvelle et le prix d'un antique héritage consacré par les labeurs apostoliques de nos Pères.

“ Le soir, dans la Chapelle de nos Sœurs Franciscaines, il m'était permis, par une gracieuseté de Monsieur l'Aumônier, d'adresser la parole aux fidèles. Plusieurs de nos Pères, sans doute, ont prêché à Québec depuis notre retour au Canada, et le Père Berchmans prêchait en ce moment même à nos Tertiaires de Saint-Sauveur ; il me semblait pourtant avoir reçu de l'obéissance une mission qu'aucun autre n'avait eue jusqu'ici, et dans cette pensée, pour obéir au précepte du Seigneur Jésus envoyant ses apôtres, et au conseil du Séraphique Père, envoyant ses enfants à travers le monde, j'ai souhaité à cette ville la paix et la bénédiction de Dieu. Mon cœur appelait tout particulièrement la bénédiction du Pasteur suprême sur Monseigneur l'Archevêque, qui veut bien nous inviter à être ses humbles collaborateurs ; je la demandais pour ces prêtres dévoués dont nous devenons les modestes auxiliaires, et en particulier pour ceux qui se sont déjà intéressés si activement à notre fondation naissante ; je demandais avec ferveur la paix, la prospérité, le bonheur pour toute la ville de Québec, et à l'exemple de mon Séraphique Père saint François, bénissant Assise, sa ville natale, je demandais au Seigneur de la rendre féconde en citoyens du ciel. Ecrasé par le sentiment de ma faiblesse, je me sentais en même temps la force de l'Évangile, cette force qui ne vient pas de l'homme, mais bien du Seigneur : c'est Lui qui envoie, en disant de souhaiter la paix ; aussi, j'avais la conviction d'être exaucé parce que je ne pouvais douter ni de la parole de celui qui est mon Dieu, ni de la mission qu'il m'avait donnée. . . .

FR. ANGE MARIE, O. F. M.

“ **Au Chan-Si septentrional.** — Les dernières nouvelles de Chine nous annoncent le massacre à Tai-jen-fou, Chan-Si septentrional, de tout le personnel présent à la mission, c'est-à-dire : Monseigneur Grassi, Vicaire apostolique, Monseigneur Fogolla, son coadjuteur, à peine sacré en Europe depuis un an et demi, un Père italien, un Père français, le Père Théodoric, de Saint-Taur, au diocèse d'Albi, et sept religieuses Franciscaines Missionnaires de Marie. On n'a pas d'autres détails sur ce massacre. C'est la première fois que le sang du martyr empourpre la robe blanche des Franciscaines Missionnaires. Jusqu'à présent, ce jeune Institut, remarquablement fécond et répandu sur toute la surface du globe, avait bien mérité de saint François par son

zèle, son courage et ses œuvres, mais aujourd'hui saint François peut dire de ses filles, ce qu'il a dit des premiers martyrs de son Ordre : "Maintenant, du moins, je puis dire en toute vérité que j'ai des Frères-Mineurs." Aussi, nous permettons-nous d'offrir à tout l'Institut, à sa vénérable Fondatrice et à la Communauté de Québec, nos félicitations les plus sincères.

"Le Cardinal préfet de la Propagande apprenant la mort des sept religieuses fit adresser à la Rév. Mère Supérieure Générale de l'Institut une lettre de condoléances. Il y est dit : "Je suis "heureux de vous faire, Très Rév. Mère, ainsi qu'à tout l'Institut "des Franciscaines Missionnaires de Marie, les plus vives félicitations pour la gloire que jette sur l'Institut le trépas de ces "héroïnes, tuées en haine de cette foi pour laquelle elles s'étaient "consacrées entièrement au salut des infidèles."

"Le Très Saint Père informé de ce douloureux événement envoïe à tout l'Institut que vous gouvernez si sagement une très spéciale bénédiction LOUIS VECCIA, Sec.

"Au dernier moment, les journaux nous renseignent sur la manière dont ce groupe de missionnaires a péri. Le gouverneur du Chan-si avait averti les missionnaires de prendre la fuite. Il leur proposa des passe-ports (ya-men), pour plus de sécurité, et les invita à venir les prendre à sa résidence. Les deux évêques les deux pères et les sept religieuses se rendirent donc auprès du gouverneur, sans aucune défiance. A peine arrivés, ils furent tous saisis et décapités devant le monstre, assis à son tribunal.

Les phénomènes télépathiques

"Dans le passé, comme aujourd'hui, écrit le P. Lohiel, S. J., on a souvent parlé de pressentiments, de visions qui annonçaient des événements futurs, ou arrivés au moment même à grande distance. Mais généralement on regardait ces récits comme des fables, et leur objet comme des hallucinations sans valeur. Depuis quelques années, l'attention des savants a été éveillée par des témoignages plus précis, et un grand nombre de faits analogues à ceux qu'on rejetait avec dédain ont été constatés d'une manière scientifique.

En France, les *Annales* des sciences psychiques recueillent, depuis dix ans, des manifestations de ce genre. L'Italie s'en occupe plus encore, et depuis six ans, une *Revue* mensuelle a publié de nombreux documents au sujet de ces phénomènes. La *Civiltà cattolica*, dont on sait la haute valeur, a consacré dernièrement plusieurs articles à l'étude de ces informations singulières."

Mais en Angleterre, surtout, on s'est livré avec ardeur à la recherche des faits et de leur explication. Vers 1890, un précieux recueil de ces phénomènes fut publié à Londres par MM. Guernsey, Myers et Podmore.

M. Richet, directeur de la *Revue Scientifique*, en donna un compte rendu, et malgré ses idées positivistes, il ne craignit pas de dire: "C'est un ouvrage vraiment scientifique;... certains cas bien complets, bien démonstratifs, ont été recueillis; le long et patient travail de MM. Guernsey, etc., a consisté dans la collection des témoignages, la vérification des faits, la constatation des dates et des lieux par des documents officiels... Le résultat a été excellent; des faits indiscutables ont été rapportés."

Une foule de savants de toute croyance religieuse, de toute opinion philosophique, partagent ce jugement de M. Richet.

Voilà donc, dit le P. Lobié, une question nouvelle qui s'impose à l'attention de tous, et il y a quelque intérêt à connaître ces manifestations, à voir ce qu'elles signifient.

Quelques citations, et un mot des systèmes qui prétendent expliquer ces phénomènes.

I. — LES FAITS

Pour éviter toute controverse théologique, MM. Guernsey, Myers et Podmore ont voulu recueillir surtout les apparitions des personnes vivantes *Phantasms of the living*; mais dans un grand nombre de leurs récits, nous trouvons l'annonce de la mort d'un parent, d'un ami.

Mme Storie, d'Edimbourg, voit en rêve un chemin de fer et la vapeur qui s'échappe de la locomotive, puis son frère étendu sur le sol, les yeux fermés; la machine était près de sa tête: "elle va le frapper," s'écrie la dame pleine d'angoisse. "Eh bien, oui!" lui répond quelqu'un; et elle vit son frère évanoui, les yeux roulant dans leur orbite, puis la vision disparut. On prit des renseignements au plus vite, et l'on apprit qu'en effet le frère de

cette dame avait été écrasé par un train de chemin de fer; on sut même que la locomotive avait une forme nouvelle, telle que la dame l'avait aperçue en songe.

Une autre dame connut par une vision semblable la mort de son fils: "Il s'est noyé la nuit dernière, dit-elle, comme il se rendait à bord; pendant qu'il traversait la planche, il a glissé, je l'ai vu, je l'ai entendu dire: "Oh! mère!" Le narrateur du fait et d'autres témoins sont sûrs que la vision de Mde B. . . . et le récit de l'agent qui rapporta la cause et la date de l'accident étaient parfaitement d'accord.

(à suivre)

La loi prohibitionniste de Manitoba

1. L'importation des alcools destinés à la consommation n'est pas interdite par la loi, car le Parlement fédéral seul a le pouvoir d'interdire cette importation. Mais cette importation ne peut se faire que dans un but de consommation *privée*. On ne peut en tenir que dans son habitation particulière.

2. La fabrication des liqueurs fortes ne peut être interdite que par le Dominion, mais la vente des produits étant interdite dans la province, il en résulte que la fabrication, dans le Manitoba, ne peut avoir lieu que pour l'exportation.

3. La consommation des boissons enivrantes est interdite dans les *clubs*, sociétés, maisons de logement, cafés, restaurants, hôtels, *bar* (cabarets), et tous autres établissements analogues.

4. Les liqueurs et les vins sont autorisés comme médicament ou pour des usages sacramentels, et ne peuvent être débités que par des pharmaciens et droguistes *licenciés*.

5. Les médecins, dentistes, chirurgiens, vétérinaires peuvent garder chez eux des alcools et vins pour usage professionnel et en petites quantités.

L'auteur de la loi a confiance dans la discrétion et l'honorabilité du corps médical, mais si l'expérience montrait que cette confiance n'est pas justifiée, le privilège serait retiré.

6. La vente en détail et la vente en gros, excepté par le corps médical, les pharmaciens et droguistes, est interdite.

7. Personne dans la province ne peut acheter des liqueurs fortes, alcools, etc., pour usage de consommation proprement dite.

Dans un an, le *cabaret*, le *bar*, le *saloon*, l'estaminet, le lieu

public où se vend l'alcool, n'auraplus de raison d'être. Le cabaret sera hors la loi.

8. La punition des délits de contravention à la loi consiste dans une amende en cas de première offense. En cas de récidive, c'est la prison sans l'option de l'amende.

9. Le bureau des commissaires des licences établi sous le régime de la tolérance, lequel, en fait, n'était sous aucun contrôle et n'avait aucune responsabilité vis-à-vis du gouvernement, sera supprimé aussitôt que la loi entrera en vigueur.

10. La mise en vigueur de cette loi se fera sous l'action directe du procureur-général (attorney-general) et du gouvernement de la province qui est directement responsable vis-à-vis du peuple et du Parlement.

Cette loi est un louable effort pour combattre le mal de l'intempérance.

Nous croyons à la sincérité de ses promoteurs.

Quant à l'efficacité de cette loi, nous en douterons jusqu'à preuve du contraire. Elle ne fera pas plus de merveilles que la loi de tolérance suffisamment sévère, si elle n'était paralysée par les influences politiques. Il est probable, cependant, qu'elle peut faire un certain bien dans une province où le frein religieux et moral est fortement relâché.

Cette loi ne sera pas de sitôt mise en pratique, car sa constitutionnalité est soumise aux tribunaux.

Nouvelles religieuses

Les Dames Religieuses Servantes du Saint-Cœur de Marie dont la maison-mère est à Paris, ont ouvert leurs classes, depuis le mois de septembre, dans la paroisse de Notre-Dame de Montauban, comté de Portneuf. Mgr Bégin est allé les visiter samedi dernier. Elles occupent un logement provisoire où elles font la classe aux enfants des deux anciens arrondissements les plus rapprochés de l'église. L'année prochaine, elles auront un bon couvent et pourront abriter plus convenablement la nombreuse gent écolière de la localité. Les succès déjà obtenus par ces habiles et dévouées Religieuses leur ont gagné les sympathies et la confiance des braves paroissiens qui leur donnent leur plus cordial appui.

Revenu à la Rivière-à-Pierre samedi soir, Mgr l'Archevêque y a passé le dimanche. La population de cette localité est employée en grande partie aux travaux des chemins de fer et des carrières de pierre. Dans les diverses allocutions que Mgr l'Archevêque leur a faites, le matin, l'après-midi et le soir, il leur a retracé, leurs devoirs de bons catholiques, leur a signalé les écueils à éviter et a donné aux parents une foule de conseils pratiques pour la formation chrétienne de leurs enfants.

De nouveaux travailleurs arrivent tous les jours des diverses parties de la province de Québec.

Il est fortement question de construire une nouvelle église pour remplacer la chapelle actuelle qui est tout-à-fait insuffisante pour la population de la paroisse. Cette population a notablement augmenté depuis quelque temps par suite de l'exploitation sur une plus grande échelle des carrières de pierre. On parle également d'y appeler bientôt des religieuses enseignantes

Mardi dernier, 6 novembre, les Sœurs de la Charité ont célébré solennellement le 25^e anniversaire de la fondation de leur couvent de Saint-Joseph de Beauce. Ce jubilé a donné lieu à une fête religieuse vraiment réconfortante pour la Communauté fête du cœur, en même temps pour les anciennes élèves et pour les paroissiens reconnaissants. La veille au soir, le village avait été superbement illuminé et il y avait eu une fort jolie séance au couvent : chant, musique, adresses, etc.

Monseigneur l'Archevêque a officié pontificalement dans l'église paroissiale, superbement décorée pour la circonstance, au milieu d'un nombreux clergé et de toute la population. La Révérende Mère Ste Christine, actuellement Supérieure Générale des Sœurs de la Charité, et première Supérieure du couvent de Saint-Joseph,—et plusieurs autres Sœurs qui ont dirigé cette importante maison d'éducation, ont profité de la circonstance pour revoir le théâtre* de leurs travaux d'autrefois et remercier le bon Dieu des grâces abondantes qu'il n'a cessé de répandre sur cette institution.

Après l'évangile, Monseigneur Bégin a prononcé une très intéressante allocution dans laquelle il a rappelé avec émotion les travaux et les sacrifices de tous genres que s'étaient imposés le digne fondateur du couvent, Monsieur l'abbé Antoine Martel, ancien curé de Saint-Joseph — maintenant malade et retiré à

l'Hôpital-Général de Québec — et les dignes religieuses qui l'ont si pieusement secondé dans cette grande et belle œuvre à son déout. Il a mentionné avec grands éloges Messieurs les curés Gosselin et Fortier qui, marchant sur les traces de Monsieur l'abbé Martel, ont continué à protéger cette institution et à lui prodiguer les témoignages du plus vif intérêt. Ce couvent a donné une éducation solide et chrétienne à plus de trois mille jeunes filles; 63 d'entre elles sont devenues religieuses et dépensent maintenant leur santé et leur vie à l'instruction des enfants, au service des pauvres, des malades et des orphelins; 281 élèves, à part les religieuses, ont conquis leurs diplômes devant le Bureau des examinateurs et sont encore, pour la plupart, d'excellentes institutrices qui font honneur à leur *Alma mater*; les autres sont dans le monde où elles édifient par leur conduite exemplaire et démontrent pratiquement les heureux résultats de la formation qu'elles ont reçue au couvent. Monseigneur a surtout traité la question de la nécessité qu'il y a de mettre la religion à la base de l'éducation de l'enfance. Il est, sans doute, nécessaire de développer les forces physiques et de cultiver l'intelligence, mais il est encore bien plus essentiel de donner au cœur l'aliment de la vertu. Les écoles publiques dans lesquelles on ne parle pas de Dieu, ni de l'âme, ni de la conscience, ni de la religion révélée, ne forment l'enfant que d'une manière absolument insuffisante et incomplète; elles lui donneront parfois des connaissances variées, mais il pourra être en même temps un repaire de tous les vices, un être sans mœurs, sans foi ni loi, un monstre qui n'inspirera que de l'horreur et du mépris. Il faut cultiver et former l'homme tout entier.

Monseigneur a terminé son discours en montrant l'Église comme la grande éducatrice des peuples, et en faisant voir le rôle vraiment providentiel qu'ont joué nos évêques, nos prêtres, nos communautés enseignantes depuis la fondation de notre colonie française du Canada, et encore plus depuis la cession du pays à l'Angleterre. A qui sommes-nous redevables de la conservation de notre langue et de notre religion? A notre clergé et à nos communautés religieuses. Quels ont été les fondateurs des maisons d'éducation qui couvrent notre sol canadien et dont nous avons bien le droit de nous éorgueillir? Des évêques, des prêtres, des religieux ou des religieuses; ce sont eux qui ont été les principaux promoteurs de l'instruction publique. Qu'on

ne vienne donc plus répéter l'odieuse et vulgaire calomnie, que l'Eglise favorise l'ignorance, que l'Eglise redoute la diffusion des lumières, et est hostile à l'instruction du peuple et au progrès; c'est tout le contraire qui est la vérité.

Notre digne Archevêque a félicité les paroissiens de leur beau et important couvent, et de l'encouragement qu'ils ont constamment donné aux bonnes Religieuses en leur confiant l'éducation de leurs enfants. Puis, il les a invités à rendre grâces à Dieu tout-puissant et miséricordieux des innombrables bienfaits qui leur ont été départis par l'intermédiaire des pieuses et dévouées Sœurs de la Charité.

Le chant du *Te Deum* a terminé cette belle fête qui laissera un doux et inoubliable souvenir dans l'âme de tous les paroissiens de Saint-Joseph de Beauce.

Le mouvement socialiste

Parmi les congrès qui ont lieu à Paris, à l'occasion de l'Exposition, il faut signaler le congrès international des socialistes, qui vient de réorganiser l'*Internationale*. Elle aura le siège de sa direction à Bruxelles. Chaque pays aura son délégué au Comité permanent. On sait que l'Internationale fondée en 1865 a fait la Commune de 1871. La loi de 1872 l'avait désorganisée. La voilà relevée sous le ministère Dreyfus. A bientôt la prochaine Commune qui, cette fois, espèrent les sectaires, embrassera toute la France.

Le banquet, auquel le gouvernement avait convié les 122.000 maires de la France, a été suivi d'un banquet socialiste, auquel ont assisté plus de cinq cents maires. La Révolution sociale, la Commune de Paris, l'Internationale ont été acclamées par ces magistrats. Le chant de l'*Internationale* a terminé le banquet. En fait de manifestations révolutionnaires, rien de plus grave n'a été vu jusqu'ici, et c'est, pour ainsi dire, le commencement du bal, ou si l'on aime mieux, le commencement de la révolution.

Calendrier

11	DIM	b	XXIII après Pent. et 3 Nov. S. Martin de Tours, év. conf. Kyr. des dbls. II Vép, mém. du suiv. et du dim.
12	Lundi	tr	S. Martin I, pape et mart.
13	Mardi	fb	S. Didace, confesseur.
14	Mercr.	r	S. Josphat, évêque et martyr.
15	Jeudi	b	Ste Gertrude, vierge.
16	Vend.	b	S. Stanislas de Kostka, confesseur (13).
17	Samd.	fb	S. Grégoire le Thaumaturge, évêque et conf.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Jean d'Eschailions, le 13; à Saint-Léonard, le 15; à Saint-Agapit, le 16; à la Congrégation de Saint-Roch, le 18.